

# MARTIGNAT

Bulletin d'information de l'équipe municipale

Info

## 58

### octobre 2015

#### Sommaire

- Commission des Ecoles
- Temps d'Activités Périscolaires
- Ralentisseurs route de Groissiat
- Le saviez-vous ?
- Fête de la St Maurice
- Personnes isolées ou handicapées
- Déchets verts

#### Manifestations

##### OCTOBRE 2015

**Vendredi 9** : Soirée Zumba de l'ASCOR au Complexe du Lange à 19h30

**Dimanche 25** : Thé dansant de la Gymnastique Volontaire au Complexe du Lange à 15h00

**Vendredi 30** : Soirée des récompenses au Complexe, salle Est, à 19h30,

##### NOVEMBRE 2015

**Le 7 à 20h30 & le 8 à 15h00** : Théâtre de la troupe "Les Chats", Salle des Fêtes

**Mercredi 11** : Commémoration de l'armistice de 1918 à 10h30

**Vendredi 13** : Soirée Zumba à 19h30 au Complexe du Lange, ASCOR

**Samedi 21** : Repas des Aînés organisé par la Municipalité et le C.C.A.S à la Salle des Fêtes, 12h00

##### DECEMBRE 2015

**Dimanche 6** : Loto du Sou des Ecoles à 14h00 au Complexe du Lange

**Mercredi 9** : Noël en fête de l'ASCOR au Complexe à 18h30

**Vendredi 11** : Illuminations, au Complexe du Lange à 18h00

**Jedi 31** : Réveillon "Les Joyeux Lurons" de l'ASCOR au Complexe à 21h00

## Commission des Ecoles

La commission des écoles est composée d'élus du conseil municipal. Elle constitue le relais entre la commune et les écoles maternelle et primaire.

Présidée par Patrick BERSET, adjoint au maire, elle instruit et présente au conseil municipal les demandes émises au cours des conseils d'école ainsi que ses propres propositions.



Julien ISSARTEL

Patrick BERSET

Paulo CARRICO

Myriam BEREZIAT

Sandra TISSOT

Anne-Lise BONAZ

La commission travaille sur tous les dossiers relatifs aux questions scolaires :

- Le suivi des conseils d'école,
- Les moyens de fonctionnement,
- Les effectifs,
- Les locaux,
- La cantine,
- La garderie,
- La gestion et la rémunération des personnels en dehors du corps enseignant (ATSEM, intervenants, agents d'entretien...),
- Les activités périscolaires comme la TAP et l'Accueil Loisirs,
- ...

Il y a bien-sûr un cadre légal quant à la gestion des écoles publiques pour les communes, mais la commission des écoles et le conseil municipal ont plaisir à soutenir largement les initiatives de l'équipe enseignante et celles de l'association du Sou des écoles.



[martignat@wanadoo.fr](mailto:martignat@wanadoo.fr)



[www.martignat.com](http://www.martignat.com)



# TAP : Temps d'Activités Péri-scolaires

Une nouvelle année scolaire a commencé avec quelques changements au programme.

Nous comptons cette année une petite nouvelle, venue remplacer Johan MAGAR : Virginie PERTREUX, responsable TAP et Accueil-Loisirs.

A la demande de l'équipe enseignante de Primaire et en accord avec la commission des Ecoles, les activités du TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires) se déroulent désormais les mardis et jeudis de 15h à 16h30 pour toute l'école.

En ce début d'année, 90 enfants sont inscrits sur 103 élèves. Une bonne continuité de l'année 2014-2015, 90% des enfants avaient participé au TAP pendant toute l'année.



Virginie PERTREUX

Tout ce petit monde est réparti en groupes de 12 à 16 enfants encadrés par 7 intervenants.

Les activités proposées sont variées : foot, basket, Hand, jeux collectifs, Judo, activités manuelles et musique. Elles sont susceptibles d'évoluer en cours d'année en fonction des intervenants.

Du côté de l'école maternelle, pas de changement d'horaires, le TAP se déroule tous les jours de 15h45 à 16h30.

On compte 42 enfants inscrits sur 53 élèves de l'école en ce début d'année, pour 36 inscrits sur 50 enfants l'année dernière.

Toujours encadrés par notre équipe de choc : Francine, Myriam et Aïda.

Elles proposent aux enfants, danses, contes, jeux divers, activités créatives et une parenthèse anglaise animée par Aïda.



TAP en maternelle



TAP sport en primaire



TAP jeux collectifs en primaire

Pour information, le coût par enfant pour l'année scolaire 2014/2015 de la TAP s'élevait à 200 €.

L'état subventionne la TAP à hauteur de 50 € par enfant, la commune verse les autres 150 € pour que cette activité reste gratuite cette année encore.

## Ralentisseurs route de Groissiat

La commune de Martignat, comme beaucoup d'autres, comporte des secteurs où la vitesse des véhicules apporte un climat d'insécurité auquel il faut impérativement remédier. Cette insécurité est fortement ressentie par les usagers piétons, cyclistes, automobilistes et surtout par les riverains.

C'était le cas route de Groissiat. Le problème majeur relevé étant une vitesse excessive, la municipalité a opté, en accord avec le service des routes du département, pour la mise en place de plateaux traversants et coussins lyonnais en béton.

Avec très peu de nuisance pour les riverains, ces équipements ont une action très nette sur la vitesse des véhicules enfin respectée et donc sur la sécurité des usagers et des habitants.

Ceux-ci, tout comme les nombreux promeneurs, ont pu apprécier leurs effets sur la circulation. Le bilan est donc au final très favorable.



Coussins lyonnais à l'entrée du village



Deux séries de ralentisseurs à mi-pente

### Le saviez-vous ?

## Accessibilité des lieux publics aux handicapés



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances posait l'obligation d'une mise en accessibilité pour toute personne handicapée, de tous les établissements et installations recevant du public.

Depuis de nombreuses années, la commune s'est engagée dans une démarche d'amélioration de l'accessibilité en lançant successivement des travaux d'aménagement des bâtiments et des rues du village.

Afin de permettre l'accès de la salle du conseil aux personnes à mobilité réduite, la commune prévoit de réaménager les locaux de la mairie afin d'installer un ascenseur. Plusieurs solutions sont envisagées, en façade à l'extérieur ou en modifiant le hall d'accueil. Le projet est à l'étude et la réalisation est programmée courant 2017. Concernant le parking jouxtant la mairie et la salle de fêtes, le projet de rénovation est en cours et la durée du chantier portera sur l'année 2016. Plusieurs améliorations seront apportées concernant l'arrêt de bus, les places réservées aux personnes handicapées et le cheminement.

Ces projets, assortis de l'engagement de les réaliser en 3 ans, la commune les a consignés dans « l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) », un document que lui demandait les services de l'état à l'échéance du 27 septembre 2015.

Cette démarche concerne également toutes les structures accueillant du public sur la commune.

Et pour conclure, nous sommes tous concernés par l'accessibilité des installations publiques, tous, en laissant les trottoirs libres pour la circulation piétonne par exemple.



## Fête de la Saint Maurice

Mi-septembre, c'est la fête du village. Cette année encore, le programme était varié et de qualité, sous le soleil. Vendredi soir, sur le parvis de la mairie, les « Marins de l'Oignin » ont joué et chanté au profit des enfants malades et handicapés. La buvette était aussi à leur profit. Le public était ravi de ce spectacle original et amusé par la chanson des Chats de Martignat. Samedi à 14 heures, l'association bouliste organisait un après-midi initiation boules Lyonnaises ouvert à tous. Les participants ont été enchantés, peut-être de futurs joueurs !

Dimanche, le matin, les chasseurs proposaient une promenade autour de la commune, histoire de se mettre en appétit, une vingtaine de personnes y ont participé. A midi, après l'apéritif offert par la Municipalité, 280 personnes ont pris place dans la salle du complexe du Lange pour un menu Louisiane, avec une jambalaya très appréciée. Louisiane oblige, l'animation musicale était assurée par le groupe « Cocktail Jazz Band » qui mit une belle ambiance sur scène et au milieu du public.

Les auto-tamponneuses étaient bien sûr présentes et ont ravi les plus jeunes.

La St Maurice est toujours le troisième week-end de septembre, facile à retenir. Alors rendez-vous l'année prochaine et venez encore plus nombreux. Merci à tous les organisateurs, aux services techniques et aux bénévoles. Sans eux, une telle fête ne serait pas possible.



## Personnes isolées ou handicapées

Vous avez plus de 65 ans et vous êtes isolé ?

Vous êtes un adulte handicapé ?

Vous ou une personne de votre entourage est dans cette situation ?

**Inscrivez-vous, inscrivez-la sur le Registre des Personnes Fragiles Isolées  
auprès de la mairie.**

Il s'agit d'une démarche volontaire de personnes se sentant vulnérables ou isolées.

**En cas de risques majeurs (canicule, grand froid, épidémies...), un dispositif de veille va déclencher l'intervention de professionnels et des bénévoles habilités pour vous apporter Conseils et Assistance.**



**Benne à déchets verts : fermeture le samedi 7 novembre 2015 à 12 h 00**